

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Gratuité d'accès aux musées municipaux aux séniors de plus de 60 ans durant la semaine bleue

P.J. : 1 projet de délibération

Du 8 au 12 octobre 2018, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa organisera une Semaine Bleue et une Journée Bleue, sur le thème du patrimoine, en faveur des seniors de plus de 60 ans.

Initiée en 2012, cette semaine a pour objectifs de favoriser l'accès des équipements publics aux séniors, de créer du lien social et de permettre des rencontres entre différentes associations ou structures qui accueillent des seniors. Les Nouméens de plus de 60 ans sont mis à l'honneur et sont invités à participer aux différentes animations programmées à cette occasion ainsi qu'à la journée festive de clôture, la journée bleue.

Des animations sont prévues chaque demi-journée, organisées par les partenaires ACAPA, RPA (cerisiers bleus et orchidées) le foyer N'GEA, le centre TRUBERT de la Croix Rouge dans différents lieux de la Ville.

Il peut s'agir d'animations au sein des structures pour aller à la rencontre des seniors les plus dépendants, de visites guidées pour permettre la découverte de lieux culturels (musée, baignade...), de rencontres intergénérationnelles.

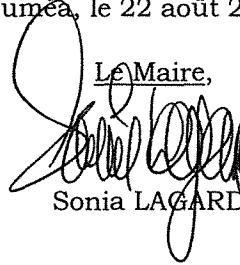
Afin de soutenir cette manifestation sur la thématique du patrimoine et de renforcer la solidarité à l'égard des aînés, la Ville pourrait rendre l'accès gratuit aux musées municipaux (Musée de la Ville, Musée de la 2nde Guerre Mondiale) durant la semaine bleue, aux séniors de plus de 60 ans, résidant sur la commune ainsi qu'à un accompagnateur.

A titre d'information, les séniors de plus de 60 ans bénéficient d'un droit d'entrée à un tarif réduit de 100 F/CFP dans les musées municipaux.

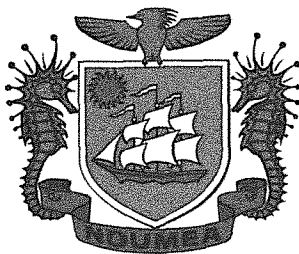
Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder la gratuité d'accès aux séniors de plus de 60 ans, résidant sur la commune de Nouméa ainsi qu'à un accompagnateur, durant la semaine bleue organisée par le Centre Communal d'Action Sociale du 8 au 12 octobre 2018, au Musée de la Ville et au Musée de la 2nde Guerre Mondiale.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 29	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de votants	: 43	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
(14 procurations)		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/716

accordant la gratuité d'accès aux musées municipaux aux seniors de plus de 60 ans durant la semaine bleue

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L 122-20 et L 131-5,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa modifiée n° 2017/1065 du 12 décembre 2017 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/193 du 22 août 2018,

La commission conjointe du Budget et des Finances / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est accordée la gratuité d'accès aux seniors de plus de 60 ans, résidant sur la commune de Nouméa ainsi qu'à un accompagnateur, durant la semaine bleue organisée par le Centre Communal d'Action Sociale du 8 au 12 octobre 2018, au Musée de la Ville et au Musée de la 2nde Guerre Mondiale.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

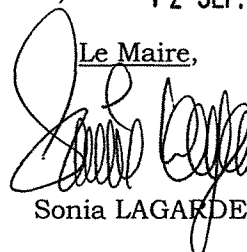
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

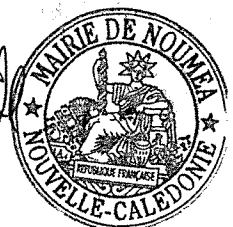
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **11 SEP. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **12 SEP. 2018**

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
C.C.A.S.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **13 SEP. 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **13 SEP. 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances